

Talis®

Herbicide de post-levée dans les cultures de blé, épeautre, triticale et seigle

Description du produit en bref

Herbicide de post-levée contre les graminées et dicotylédones dans les cultures de blé, épeautre, triticale et seigle.

Matières actives

75 g/kg Pyroxsulame 75 g/kg Cloquintocet-mexyl

Formulation

Granulé dispersible dans l'eau (WG)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6945-1

Mode d'action

Le **Pyroxsulam** appartient à la famille chimique des Triazolopyrimidines. C'est un inhibiteur de l'enzyme acétolactate synthase (ALS) perturbant la synthèse des acides aminés des plantes sensibles. Cette substance est dotée de propriétés systémiques dans les végétaux. Le **cloquintocet-mexyl** est un phytoprotecteur.

Utilisation Céréales

Blé

Dosage : 0.25 kg/ha Talis + 0.5 l/ha Gondor au printemps dès la reprise de la végétation du stade 3 feuilles (BBCH 13) au début montaison (BBCH 30) des céréales. Pour assurer une bonne efficacité de Talis, les jeunes adventices doivent être traitées avant fin tallage. En plus les traitements doivent s'effectuer en conditions poussantes (sol humide, hygrométrie supérieure à 60%, si possible pas de gels pendant une semaine après traitement et des

températures moyennes journalières de 8 °C au minimum).

Epeautre

Dosage : 0.25 kg/ha Talis + 0.5 l/ha Gondor au printemps dès la reprise de la végétation du stade 3 feuilles (BBCH 13) au début montaison (BBCH 30) des céréales. Pour assurer une bonne efficacité de Talis, les jeunes adventices doivent être traitées avant fin tallage. En plus les traitements doivent s'effectuer en conditions poussantes (sol humide, hygrométrie supérieure à 60%, si possible pas de gels pendant une semaine après traitement et des températures moyennes journalières de 8 °C au minimum).

Seigle

Dosage : 0.25 kg/ha Talis + 0.5 l/ha Gondor au printemps dès la reprise de la végétation du stade 3 feuilles (BBCH 13) au début montaison (BBCH 30) des céréales. Pour assurer une bonne efficacité de Talis, les jeunes adventices doivent être traitées avant fin tallage. En plus les traitements doivent s'effectuer en conditions poussantes (sol humide, hygrométrie supérieure à 60%, si possible pas de gels pendant une semaine après traitement et des températures moyennes journalières de 8 °C au minimum).

Triticale

Dosage : 0.25 kg/ha Talis + 0.5 l/ha Gondor au printemps dès la reprise de la végétation du stade 3 feuilles (BBCH 13) au début montaison (BBCH 30) des céréales. Pour assurer une bonne efficacité de Talis, les jeunes adventices doivent être traitées

avant fin tallage. En plus les traitements doivent s'effectuer en conditions poussantes (sol humide, hygrométrie supérieure à 60%, si possible pas de gels pendant une semaine après traitement et des températures moyennes journalières de 8 °C au minimum).

Spectre d'efficacité

Talis est efficace que contre les mauvaises herbes et graminées levées.

Très bonne efficacité : vulpin des champs, folle avoine, raygras, agrostide jouet du vent, stellaire, pensée des champs, véroniques, géraniums, ravenelle, sanve, anthriscue des champs, scandix peigne de Vénus et ammi élevé.

Bonne efficacité en conditions favorables : bromes, pâturin annuel, gaillet gratteron, matricaires

Efficacité insuffisante : bleuet, coquelicot.

Restrictions

Au maximum un traitement par an. Ne pas utiliser sur orge et avoine. Ne pas utiliser Talis par périodes avec de fortes amplitudes thermiques, en particulier avec des températures gélives et décroissantes dans la semaine qui suit le traitement. Toute dérive sur des cultures voisines, en particulier des cultures dicotylédones est à éviter, car ces cultures sont très sensibles au Pyroxsulame. Après la pulvérisation, nettoyer soigneusement le pulvérisateur avec All Clear Extra.

Miscibilité

Talis peut être mélangé avec Derux, Cerelex, Concert SX, Ally Power, Ariane C, Starane Max ou Stabilan S.

Rotation culturale

Toute culture établie dans le cadre d'une rotation normale peut être mise en place sans restrictions particulières après la récolte de la céréale traitée avec Talis. En cas de retournement précoce d'une céréale traitée avec Talis, il est possible d'implanter après un labour, en respectant un délai de six semaines entre l'application et le ressemis, une céréale de printemps, du raygras, du maïs, du tournesol, du soja, de la betterave et des pomme de terre.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée s'il n'y a pas de précipitations 3 heures au moins après le traitement. Pour une efficacité optimale les traitements doivent s'effectuer en conditions poussantes (sol humide, hygrométrie supérieure à 60 %, si possible pas de gels pendant une semaine après traitement et des températures moyennes journalières de 8 °C au minimum).

Important à savoir

Talis peut parfois provoquer un léger jaunissement et un tassement de la végétation non préjudiciables au rendement, ni à la qualité de la récolte.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure

le long des routes et des voies ferrées.



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 33 Emballage simple à 500 g

10 02 33 Carton à 12 x 500 g

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>